

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 52 (1901)
Heft: 7-8

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Confédération.

Station fédérale d'essais forestiers. Le 2 juillet, le Conseil fédéral a nommé M. *Jaques Müller*, inspecteur forestier cantonal de Bâle-Campagne, comme membre de la commission de surveillance de cet établissement. M. Müller succède à M. *Schwyter*, inspecteur forestier cantonal, à Frauenfeld, démissionnaire en vertu des dispositions de l'article premier du règlement du 1er juin 1886, concernant l'organisation de cette station.

L'excursion de Pentecôte des 2^e et 3^e cours de l'Ecole forestière de Zurich a eu lieu, du 12 au 16 juin, sous la conduite de quatre professeurs. Ils ont, le 13 juin, visité les travaux de correction et de reboisement au Steinschlag, près d'Isenfluh, puis ceux d'assainissement dans la région jadis si ébouleuse du Spiesbach, près de Mürren. Le lendemain, ces jeunes gens s'en furent à la Wengernalp. Au retour par Grindelwald, le chemin les conduisit au travers du Itramenwald, une intéressante forêt contenant une forte proportion d'arole en mélange. Départ le même soir, par Interlaken et Thoune, pour les bains de Blumenstein d'où eut lieu, le lendemain, l'inspection des travaux de correction de la Gürbe, un des torrents les plus dévastateurs de la Suisse. Le chemin, à partir du Haut Gurnigel, les mena au travers de plusieurs centaines d'hectares que l'administration forestière bernoise a fait boiser pendant les dernières décades.

Le retour s'effectua de Ottenleuebad par Riggisberg. Signalons parmi les choses vues pendant ce dernier jour : des pâturages boisés, des reboisements de date ancienne et, surtout, la forêt cantonale de Längeney, bien connue par ses superbes peuplements mélangés.

Le 16 juin, à 9 heures du soir, tous étaient de retour à Zurich.

Cantons.

Berne. *Correction du Trachtbach sur Brienz et reboisement de son cours supérieur.* Nous avons parlé plusieurs fois, dans notre Journal, des travaux tentés en vue de parer aux dégâts que ce dangereux torrent menaçait de causer au village de Brienz. Rappelons que, vers 1870, on avait pavé à grands frais le lit du torrent sur 1200 mètres de longueur. Puis, voyant l'inefficacité de ce travail, il avait été décidé d'attaquer le mal par sa racine, soit de reboiser tout son cours supérieur.

Le projet présenté en 1895 prévoyait le reboisement d'une étendue totale de 38 hectares, avec un coût total approximatif de 178,000 francs.

Le travail fut mené avec vigueur, grâce surtout à l'appui bienveillant des autorités communales. Tous les terrains compris dans le périmètre sont aujourd'hui fixés et le reboisement touche à sa fin. On a employé sur cet espace assez restreint tous les moyens usités pour

préserver contre les avalanches, les chutes de pierre, les glissements de terrain et on y trouve réunis tous les types connus dans de pareilles entreprises. Les travaux d'art pour la correction du lit du torrent ont été réduits au strict minimum, cela dans l'espérance que, grâce au reboisement, ils deviendraient promptement inutiles. Ce fut, en effet, ce qui arriva. Malgré la courte durée des travaux de correction et de reboisement, le torrent peut être considéré comme éteint.

Nous recommandons à chacun d'aller visiter ces travaux qui constituent un des exemples d'extinction d'un torrent par le reboisement des plus intéressants que nous ayons en Suisse. Forestiers et simples laïques y trouvent leur profit. Rien n'est plus simple que d'y parvenir, grâce à la ligne du Brienzer-Rothorn qui amène les voyageurs en quelque sorte sur place. La Direction de cette ligne vient justement de prendre une décision pour laquelle nous lui devons beaucoup de reconnaissance. Donnant suite à un vœu que nous exprimions ici même (édition allemande), elle a décidé de faire une réduction du 50 % sur le prix de ses billets en faveur de tous les membres de la Société suisse des forestiers. Le Comité permanent aura sans doute à s'occuper de cette aimable attention. En attendant, tous nos remerciements !

— *Prix des plants forestiers.* La Direction des forêts a établi ce printemps un nouveau tarif pour la vente des plants forestiers dans les forêts cantonales. Le canton de Berne produisant à peu près le quart des plants mis à demeure chaque année en Suisse, ces chiffres ne sont pas sans présenter quelque intérêt. Les voici, comptés par mille plants :

Epicéa, pin et mélèze : plants repiqués, 18 fr. ; brins, 5-6 fr.

Sapin, pin Weymout et feuillus ; plants repiqués, 20 francs ; brins, 8 francs.

Sapin Douglas et autres exotiques : plants repiqués, au moins 40 francs ; brins, au moins 20 francs.

Arole : plants repiqués, 50 francs ; brins, 20 francs.

Aux endroits où les frais de culture sont spécialement élevés (en haute montagne), ces prix peuvent être majorés de 4 fr. par mille ; de même pour les brins vendus au dehors du canton.

Les plants non repiqués propres à être mis à demeure se vendent 2-3 fr. plus chers que les brins de la même essence.

Pour les plants de haute tige, il existe des tarifs locaux.

Dans les prix ci-dessus sont comptés les frais d'arrachage, mais non pas ceux pour l'emballage et le transport.

Tessin. *Le personnel forestier* de ce canton est composé actuellement d'un inspecteur forestier cantonal, de 5 inspecteurs forestiers d'arrondissement, de 18 forestiers de district, de 300 garde-forestiers et de 3 garde-chasse. A ce personnel incombe la surveillance de la chasse et de la pêche.

Le gouvernement se propose de supprimer les garde-chasse et d'augmenter de 7 le nombre des forestiers de district. Il s'occupera également d'une amélioration du traitement des garde-forestiers, mesure

certainement bien nécessaire puisque ce traitement n'est actuellement, pour quelques uns d'entre eux, que de fr. 20 à 50.

Le projet prévoit la création d'un poste d'adjoint de l'inspecteur forestier cantonal, lequel aurait à s'occuper surtout de plans d'aménagement.

Bâle. A l'*exposition industrielle cantonale de Bâle*, la Direction de l'Intérieur de Bâle-Campagne a organisé, dans la section agricole une modeste exposition forestière fort intéressante. Une carte forestière au 1 : 25,000 de tout le canton montre la distribution des forêts suivant le genre de propriété et la répartition des forêts protectrices. Nous y retrouvons la brochure, publiée en 1898 par la Direction de l'Intérieur, sur les conditions forestières du demi-canton et dont notre Journal a déjà donné un compte rendu (N°s 8 et 9, 1898).

Un certain nombre de photographies de peuplements typiques complète le tableau. Il ne manque pas non plus de plans d'aménagement, de règlements forestiers, d'ordonnances diverses, etc. Le visiteur en sort complètement orienté sur l'économie forestière de Bâle-Campagne. Il garde de cette exposition l'impression que l'administration forestière cantonale s'occupe avec succès et de la façon la plus méthodique à rendre aussi productif que possible le grand capital que représentent les forêts.

Etranger.

Allemagne. La *Société des forestiers allemands* aura sa 2^e réunion générale, du 26 au 31 août, à Regensburg. Nous extrayons de son programme ce qui suit :

26 août : réception ; 27 août : séance et visite à la Wallhalla ; 28 août : séance, banquet ; 29 août : excursion principale à la forêt de Hienheim, près de Kehlheim; forêts traitées par le jardinage concentré (Femelschlagverfahren) ; spécialement rajeunissement de futaies de chêne et création de peuplements mélangés de feuillus et résineux ; 30 août : excursion au Neuessingerforst ; 31 août : deuxième course au Hienheimerforst.

Parmi les 6 communications annoncées, citons : „Quelles mesures convient-il de prendre pour lutter contre le manque actuel d'ouvriers forestiers“. (Rapporteurs : MM. Lindenberg et Dr. Kahl.) „Le jardinage concentré, ainsi que sa combinaison avec l'exploitation par bandes étroites, constituent-ils le meilleur moyen pour éléver sûrement des peuplements mélangés?“ (MM. Esslinger et Dr. Wappes.) Essais de fumure en forêt. (Dr. Giersberg).

Le secrétariat de la future réunion de Regensburg renseignera toute personne qui désirerait de plus amples détails.

